
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 120 FRANCS

CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

3^e Mandature

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS

Session extraordinaire de juin 2011

Séance unique

du vendredi 10 juin 2011

(après-midi)

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Session extraordinaire de juin 2011

**Séance unique du vendredi 10 juin 2011
(après-midi)**

- 1^o/ Election du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- s/composition groupes
- s/présentation liste candidatures
- s/résultat élection
- s/convocation haut-commissaire
- Martin s/résultats élection président et vice-président et déclaration

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS
SÉANCE UNIQUE DU VENDREDI 10 JUIN 2011
(APRÈS-MIDI)**

L'an deux mille onze, le vendredi dix juin à quinze heures quinze minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de monsieur Roch Wamytan, président.

M. le Président. Mesdames et messieurs, nous allons commencer nos travaux en ce vendredi dix juin. Je salue mesdames et messieurs les élus du congrès. Je salue monsieur le Président ainsi que mesdames et messieurs les membres du gouvernement. Je salue les représentants de l'Etat, ici, présents, les chambres consulaires, les autorités religieuses, monsieur le Député, la presse et le public.

Nous sommes réunis, donc, aujourd'hui, pour procéder à l'élection des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Dans la convocation que vous avez reçue dernièrement, il était rappelé que : "conformément à l'article 110 de la loi organique statutaire, seuls les groupes d'élus, régulièrement constitués, sont habilités à présenter des listes de candidats qui doivent impérativement être déposées par les présidents de groupe ou leurs représentants, dûment mandatés.

De plus, ces listes doivent comprendre un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, augmenté de trois. Selon l'article 38 du règlement intérieur, les listes de candidats doivent indiquer, pour chacun des candidats, la qualité de membre ou non du congrès, la date de naissance, le numéro d'inscription sur la liste électorale spéciale. Elles sont signées par le président de groupe."

Donc, nous nous sommes réunis le jeudi douze mai dernier et nous avons adopté la délibération n° 133 qui, en son article 1^{er}, stipule que le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est fixé à onze. Les listes de candidats pour cette élection devaient être déposées au plus tard le samedi quatre juin à minuit et quatre listes ont été déposées et enregistrées dans les délais.

Avant de faire l'appel, je vais procéder à la lecture des dispositions de l'article 109 de la loi organique qui définit les conditions d'élection des membres du gouvernement :

"Article 109 : Le nombre des membres du gouvernement, compris entre cinq et onze, est fixé préalablement à son élection par délibération du congrès.

L'élection des membres du gouvernement a lieu dans les vingt et un jours qui suivent l'ouverture de la première séance du congrès réuni conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 65.

(Brouhaha dans les bancs du public causé par l'intersyndicale contre la vie chère.)

Le congrès ne peut valablement procéder à cette élection que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard, dimanche et jours fériés non compris, sans condition de *quorum*."

(Brouhaha dans les bancs du public.)

Je vous propose maintenant de vous donner lecture de l'article 110 de la loi organique qui définit les conditions d'élection des membres du gouvernement :

"Article 110 : Les membres du gouvernement sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les listes de candidats,

membres ou non du congrès, sont présentées par les groupes d'élus définis à l'article 79 de la loi. Elles comprennent un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir augmenté de trois.

Chaque membre du congrès ne peut participer à la présentation que d'une seule liste de candidats.

(Brouhaha dans les bancs public.)

Les listes sont remises au président du congrès au plus tard cinq jours avant le scrutin. Lecture en est donnée avant l'ouverture du scrutin de ces listes.". Tels sont les termes de l'article 110 de la loi organique.

Avant que je donne la composition de ces quatre listes déposées dans les délais, monsieur le Secrétaire général du congrès va faire l'appel.

(Brouhaha dans les bancs du public.)

M. Viale. Très bien, monsieur le Président.

Présents : Mme Ayawa Yari, M. Bretegnier, Mme Brizard, Mme Daly, Mme David, Me de Greslan, Mme Deteix, M. Djaiwé, Mme Doniguan-Panchou, M. Dounhote, Mme Eurisouké, Mme Falelavaki, M. Frogier, M. Gay, M. Goa, M. Goromido, Mme Héo, M. Hnepeune, Mme Lagarde, M. Lalié, M. Lasnier, Mlle Lauouvea, M. Lazare, Mme Lèques, M. Loueckhote, Mme Machoro-Reignier, M. Michel, M. Muliakaaka, M. Naïsseline, M. Naturel, Mme Ohlen, M. Pabouty, Mlle Pasco, M. Poadja, Mme Ponga, Mme Pujapujane, M. Régent, M. Sam, Mme Sanmohamat, Mme Sio-Lagadec, M. Song, M. Tchoeaoua, Mme Tidjine-Hmae, M. Uregeï, Mme Vaialimoa, M. Vendegou, Mme Voisin, M. Wamytan, M. Yeïwene.

Absents excusés : Mme Arlie (*donne procuration à Mme Falelavaki*), M. Doui (*donne procuration à M. Uregeï*), M. Leroux (*donne procuration à M. Naturel*), M. Néaoutyine (*donne procuration à M. Djaiwé*), M. Vittori (*donne procuration à Mme Ohlen*).

M. Viale. Le *quorum* est atteint, monsieur le Président et nous sommes en possession de cinq procurations.

M. le Président. Merci, monsieur le Secrétaire général du congrès. Je vais, donc, vous demander de poursuivre afin de nous donner lecture de l'arrêté d'ouverture portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie en session extraordinaire.

M. Viale. Très bien, monsieur le Président. Je donne lecture de l'arrêté n° 2265-13/SGCNC-2011 du 10 juin 2011 portant convocation de la session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

**"Arrêté
portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie
en session extraordinaire**

LE PRESIDENT DU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Le congrès de la Nouvelle-Calédonie est convoqué en session extraordinaire, le vendredi 10 juin 2011 à 15 heures.

Article 2 : La présente session extraordinaire ne peut excéder un mois.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie."

M. le Président. Monsieur le Secrétaire général du congrès, je vous remercie. Maintenant, pouvez-vous nous donner lecture de la composition des groupes constitués au congrès, s'il vous plaît ?

M. Viale. Oui, monsieur le Président. Quatre groupes sont constitués au congrès de la Nouvelle-Calédonie. Le premier groupe est celui du Rassemblement-UMP composé de 13 élus :

- M. Georges Naturel, président de groupe
- M. Muliakaaka dit Fiu Silipeleto
- Mme Ghislaine Arlie
- M. Pierre Bretegnier
- Mme Dominique Daly
- Mme Henriette Falelavaki
- M. Pierre Frogier
- M. Eric Gay
- M. Alain Lazare
- Mlle Alexandra Pasco
- Mme Léontine Ponga
- Mme Rusmaeni Sanmohamat
- M. Hilarion Vendegou

Le second groupe est celui du FLNKS composé de 12 élus :

- Mme Caroline Machoro-Reignier, présidente de groupe
- Mlle Ilaisaane Lauouvea
- Mme Lucie Ayawa Yari
- Mme Jacqueline Deteix
- M. Daniel Goa
- M. Neko Hnepeune
- M. Sylvain Pabouty
- M. Cezelin Tchoeaoua
- Mme Henriette Tidjine-Hmae
- M. Roch Wamytan
- M. Damien Yeïwene
- M. Jacques Lalié

Le troisième groupe est celui de Calédonie Ensemble composé de 10 élus :

- M. Philippe Michel, président de groupe
- Mme Sonia Lagarde
- Maître Frédéric de Greslan
- M. Michel Lasnier
- Mme Evelyne Lèques

- M. Gérard Poadja
- M. Léonard Sam
- Mme Sutita Sio-Lagadec
- M. Thierry Song
- Mme Corine Voisin

Le quatrième groupe est celui de l'UNI composé de 6 élus :

- M. Jean-Pierre Djaiwé, président de groupe
- Mme Valentine Eurisouké
- M. Guigui Dounehote
- M. Joseph Goromido
- Mme Nadia Héo
- M. Paul Néaoutyine

M. le Président. Très bien. Je vous remercie, monsieur le Secrétaire général. Ensuite, pouvez-vous poursuivre pour donner lecture des candidats pour les quatre listes déposées ?

M. Viale. Très bien, monsieur le Président.

. Liste présentée par le groupe Rassemblement-UMP et composée de :

1. Harold Martin
2. Sonia Backes
3. Jean-Claude Briault
4. Sylvie Robineau
5. Akusitino Manuohalalo
6. Nicole Andréa-Song
7. Henriette Wahuzue-Falélavaki
8. Pascale Doniguian-Panchou
9. Virginie Ruffenach
10. Gérard Yamamoto
11. Isabelle Champmoreau
12. Alesio Saliga
13. Cyntia Ligeard
14. Bernard Deladrière

. Liste "Entente" présentée par le groupe FLNKS et composée de :

1. Gilbert Tyuienon
2. Anthony Lecren
3. Georges Mandaoué
4. Yvon Faua
5. Pierre Ngaiohni
6. Jean-Marie Vianey Ayawa
7. Guy Tamai
8. Charles Pidjot
9. Marie-Pierre Goyetche
10. Aloisio Sako
11. Sylvain Pabouty
12. Caroline Machoro-Reignier
13. Sylvain Boiguivie
14. Robert Xowie

. Liste présentée par le groupe Calédonie Ensemble et composée de :

1. Philippe Gomès
2. Philippe Dunoyer
3. Hélène Iékawé
4. Frédéric de Greslan
5. Philippe Michel
6. Sonia Lagarde
7. Maureen Bressler
8. Gérard Poadja
9. Sutita Sio-Lagadec
10. Bernard Nenou
11. Evelyne Lèques
12. Léonard Sam
13. Patrick Robelin
14. Paouta Robert Naxue

. Liste présentée par le groupe UNI et composée de :

1. Déwé Gorodey
2. Adolphe Digoué
3. Guy Meureureu-Goin
4. André Nemia
5. Valentine Eurisouké
6. Danielle Guaenere
7. Jean-Pierre Djaïwé
8. Monique Poitchily
9. Joseph Goromido
10. Yannick Slamet
11. Patricia Goa
12. Hélène Bouchet
13. Daniel Poigoune
14. Wassissi Konyi

M. le Président. Merci, monsieur le Secrétaire général du congrès. Donc, voilà les listes des candidats présentées par les quatre groupes du congrès de la Nouvelle-Calédonie. Je vais vous donner maintenant lecture de l'article 84 de notre règlement intérieur sur les modalités de scrutin :

"Article 84 : Pour l'élection du président du congrès et des membres du bureau, l'élection des membres du gouvernement, ou à la demande de la majorité des membres du congrès, le scrutin secret est de droit.

A l'appel de son nom, chaque membre du congrès, muni du matériel de vote qui lui a été remis individuellement, se rend dans l'isoloir installé dans l'hémicycle pour mettre son bulletin dans l'enveloppe.

Il fait ensuite constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe qu'il dépose dans l'urne disposée à la tribune.

Les secrétaires procèdent à l'émargement des noms des votants. Lorsque tous les membres du congrès présents ont voté, le président et les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin.

Le dépouillement est effectué sur une table située au centre de l'hémicycle.

Le président et les secrétaires s'assurent que le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne est égal à celui des votants. En cas de différence entre le nombre des votants et celui des enveloppes, il est procédé à un nouveau décompte. Si une différence est à nouveau constatée, les enveloppes et les bulletins qu'elles contiennent sont détruits avant le dépouillement et il est procédé à un nouveau vote.

Un secrétaire extrait le bulletin de chaque enveloppe et le lit à haute voix, tandis que l'autre secrétaire inscrit les votes tels qu'ils sont lus sur une feuille de dépouillement préparée à cet effet.

Le résultat est ensuite proclamé par le président."

Nous allons distribuer le matériel de vote.

Je vous demande de vérifier que vous avez bien devant vous, une fois que vous aurez reçu le matériel de vote, une enveloppe avec quatre listes plus un bulletin blanc. Je vous rappelle la procédure : à l'appel de votre nom, vous vous rendez dans l'isoloir, vous glissez la liste pour laquelle vous votez dans l'enveloppe, puis, vous venez émarger et glisser votre enveloppe dans l'urne. On émarge d'abord et on glisse l'enveloppe dans l'urne après. Monsieur le Secrétaire général du congrès, vous avez la parole.

Le scrutin est ouvert.

.....

M. Viale. Merci, monsieur le président. Etes-vous en possession de votre matériel de vote ? L'avez-vous contrôlé ? Vous êtes, donc, en possession de cinq documents. Il faut émarger à chaque fois le document que tiennent à votre disposition les deux secrétaires. Nous allons commencer par la gauche.

Monsieur Michel. A voté

Monsieur Lasnier. A voté

Madame Lagarde. A voté

Madame David. A voté

Madame Brizard. A voté

Madame Ohlen est en possession de deux enveloppes, vote une première fois pour monsieur Vittori dont elle a mandat et une seconde fois pour elle-même.

Monsieur Loueckhote. A voté

Madame Doniguian-Panchou. A voté

Monsieur Régent. A voté

Madame Ponga. A voté

Mademoiselle Pasco. A voté

Monsieur Naturel vote une première fois pour monsieur Leroux dont il a mandat et une seconde fois pour lui-même.

Monsieur Muliakaaka. A voté

Monsieur Lazare. A voté

Monsieur Gay. A voté

Monsieur Frogier. A voté

Madame Falelavaki vote une première fois pour madame Arlie dont elle a mandat et une seconde fois pour elle-même.

Madame Daly. A voté

- Monsieur Bretegnier. A voté
- Monsieur Vendegou. A voté
- Madame Pujapujane. A voté
- Monsieur Uregeï vote une première fois pour monsieur Doui dont il a mandat et une seconde fois pour lui-même.
- Madame Vaialimoa. A voté
- Monsieur Djaïwé vote une première fois pour monsieur Neautyne dont il a mandat et une seconde fois pour lui-même.
- Monsieur Dounehote. A voté
- Madame Eurisouké. A voté
- Monsieur Goromido. A voté
- Madame Héo. A voté
- Madame Ayawa Yari. A voté
- Monsieur Goa. A voté
- Monsieur Hnepeune. A voté
- Monsieur Lalié. A voté
- Mademoiselle Lauouvéa. A voté
- Madame Machoro-Reignier. A voté
- Monsieur Pabouty. A voté
- Monsieur Tchoéaoua. A voté
- Madame Tidjine-Hmaé. A voté
- Monsieur Yeïwéné. A voté
- Monsieur Naïsseline. A voté
- Monsieur Sam. A voté
- Madame Voisin. A voté
- Monsieur Song. A voté
- Madame Sio-Lagadec. A voté
- Monsieur Poadja. A voté
- Madame Lèques. A voté
- Maître de Greslan. A voté
- Madame Sanmohamat. A voté
- Madame Deteix. A voté
- Monsieur le Président Wamytan. A voté

Le scrutin est clos.

.....

M. le Président. Bien. Tout le monde a voté. Le scrutin est clos. Les feuilles d'émargement ont été signées.

Je vais demander à l'huissier de retourner l'urne sur la table de façon que les secrétaires puissent décompter le nombre d'enveloppes. Faites des paquets de dix et vous me les donnez, s'il vous plaît.

Mme Deteix. Il y a 54 enveloppes, monsieur le Président.

M. le Président. Je vous remercie. Donc, 54 enveloppes, 54 votants. Le compte y est. Madame Deteix, vous ouvrez les enveloppes, puis vous me tendez le bulletin s'il vous plaît pour que je puisse annoncer les noms au micro.

Nous procédons au dépouillement.

.....

M. le Président. Monsieur le Secrétaire général du congrès va vous donner le résultat obtenu par chaque liste avant de faire le calcul pour la répartition des sièges.

M. Viale. Très bien, monsieur le Président.

- . La liste présentée par le groupe Rassemblement-UMP obtient 18 voix,
- . la liste "Entente" présentée par le groupe FLNKS obtient 16 voix,
- . la liste présentée par le groupe Calédonie Ensemble obtient 13 voix,
- . la liste présentée par le groupe UNI obtient 7 voix.

Il est 16 heures 05 minutes.

M. le Président. Nous allons maintenant procéder au calcul de la répartition à la proportionnelle. Monsieur le Secrétaire général, annoncez les résultats, s'il vous plaît !

M. Viale. Très bien, monsieur le Président.

- . La liste présentée par le groupe Rassemblement-UMP obtient 4 sièges,
- . la liste "Entente" présentée par le groupe FLNKS obtient 4 sièges,
- . la liste présentée par le groupe Calédonie Ensemble obtient 2 sièges,
- . la liste présentée par le groupe UNI obtient 1 siège.

(Applaudissements.)

M. le Président. Vous avez applaudi avant l'heure. Donc, voici les noms des nouveaux membres du gouvernement. Attendez un petit instant, on va refaire les calculs ! Je vous ai dit, vous avez applaudi avant l'heure. Il ne fallait pas !

Mme David. Faites comme vous voulez maintenant !

M. le Président. Bien. Je vais vous annoncer les résultats définitifs parce qu'il y a eu une petite erreur de calcul :

- . la liste présentée par le groupe Rassemblement-UMP obtient 4 sièges,
- . la liste "Entente" présentée par le groupe FLNKS obtient 3 sièges au lieu de 4 sièges,
- . la liste présentée par le groupe Calédonie Ensemble obtient 3 sièges au lieu de 2 sièges,
- . la liste présentée par le groupe UNI obtient 1 siège.

Sont, donc, déclarés élus membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

. **pour la liste présentée par le groupe Rassemblement-UMP :** M. Harold Martin, Mme Sonia Backes, M. Jean-Claude Briault, Mme Sylvie Robineau.

. **pour la liste "Entente" présentée par le groupe FLNKS :** M. Gilbert Tyuiénon, M. Anthony Lecren, M. Georges Mandaoué.

. **pour la liste présentée par le groupe Calédonie Ensemble :** M. Philippe Gomès, M. Philippe Dunoyer, Mme Hélène Iékawé.

. **pour la liste présentée par le groupe UNI :** Mme Déwé Gorodey.

(Applaudissements.)

Il est 16 heures 10 minutes.

M. le Président. Je vous remercie. Monsieur le Secrétaire général du congrès va vous donner communication d'un courrier du haut-commissaire de la République que nous avons reçu cet après-midi. Je lui cède, donc, la parole.

M. Viale. Merci, monsieur le Président. Je vous donne, donc, lecture d'un courrier que monsieur Albert Dupuy, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, adresse à monsieur Roch Wamytan, président du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

"Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-annexé, un communiqué concernant la convocation des membres élus du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin de procéder à l'élection des président et vice-président.

Je vous saurai gré de faire procéder à la lecture de ce communiqué à l'issue de la proclamation des résultats et avant la suspension de séance."

Je vous donne connaissance de la teneur de ce communiqué :

"Convocation des candidats proclamés élus :

Conformément à l'article 115 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, les candidats proclamés élus sont convoqués pour l'élection des président et vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui se déroulera le vendredi 10 juin 2011 dans la petite salle des commissions du congrès de la Nouvelle-Calédonie dès la suspension de séance."

M. le Président. Merci, monsieur le Secrétaire général du congrès. Je propose, donc, aux membres élus au gouvernement de descendre dans la petite salle des commissions qui est prête pour cela, pour l'élection des président et vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La séance est suspendue.

- La séance est suspendue. Il est 16 heures 12 minutes.

.....

- La séance est reprise. Il est 16 heures 50 minutes.

A la reprise de la séance, les membres de l'UDC et ceux du groupe Calédonie Ensemble n'ont pas siégé.

M. le Président. Bien. Après cette suspension de séance, nous reprenons nos travaux et je cède tout de suite la parole à monsieur Harold Martin.

M. Martin. Monsieur le Président, je vous remercie. Nous allons, donc, vous donner le résultat.

Nous nous sommes réunis en présence du haut-commissaire de la République -qui est encore parmi vous et que je remercie- sous la présidence du doyen d'âge, monsieur Jean-Claude Briault -je suis désolé, à l'occasion, de parler de son âge-, (...rires dans le public...), c'est une plaisanterie, et donc nous avons élu le président :

Monsieur Harold Martin : 7 voix "pour" et 4 bulletins blancs.

Ensuite, nous avons procédé à l'élection du vice-président :

Monsieur Gilbert Tyuïenon : 7 voix "pour" aussi et 4 bulletins blancs également.

(Applaudissements.)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est en ordre, et puis vous constatez tous que, depuis le premier gouvernement du 3 mars, nous en sommes au quatrième, il y a un léger progrès puisque nous ne sommes pas démissionnaires d'office. Mais tout n'est pas encore bien calé puisque je constate qu'il y a des absents dans l'hémicycle. J'espère que, maintenant, ce gouvernement va pouvoir fonctionner normalement et inscrire son action dans l'avenir.

En tout cas, ce que je peux vous dire, à vous le public, puisque les élus le savent, c'est que depuis le 3 mars, alors bien sûr on a été perturbé par ces démissions successives, mais nous avons travaillé sur des problèmes qui sont urgents et qui sont importants comme la vie chère, bien sûr, c'est notre priorité, mais, comme le transfert de compétences puisqu'il faut avoir réglé bien des choses avant le 31 décembre mais aussi sur le déficit très inquiétant du RUAMM à la CAFAT, etc., ce que je veux vous dire, aussi, c'est que, depuis ce premier gouvernement du 3 mars, nous avons une ligne politique avec l'Entente, composée de l'Union Calédonienne, du RDO et du Parti Travailleiste et puis d'autre part, vous le savez, par le Rassemblement-UMP, l'Avenir Ensemble et le LMD. Je profite de l'occasion pour dire au président du congrès que la liste qui a été présentée au suffrage était bien la liste du Rassemblement-UMP/Avenir Ensemble/LMD, il y a deux morceaux qui ont disparu mais bon, on avait tous compris. Bref, de cette ligne politique depuis le 3 mars qui était une originalité, comme vous le savez qui répondait à la situation, eh bien, cela fonctionne. Je peux vous dire que cette ligne politique est tenue et au gouvernement, nous fonctionnons. Donc, ce que nous avons pu faire depuis le 3 mars, évidemment, je suis optimiste pour la suite et nous continuerons à le faire pour bien sûr les semaines, les mois, les années peut-être que nous avons devant nous.

Et puis, je voudrais remercier aussi madame Déwé Gorodey qui est avec nous, qui participe au gouvernement, qui travaille, qui est là tous les jours et je le dis parce qu'il faut reconnaître que nos démissionnaires ont participé un peu ou pas du tout.

Je pense que, quand on est élu au gouvernement, c'est bien, effectivement, pour travailler d'autant que le travail ne manque pas.

Voilà, donc, je vous ai dit l'essentiel. Le gouvernement aujourd'hui est constitué, il n'est pas démissionnaire, c'est appréciable et nous allons pouvoir continuer à travailler et à essayer de résoudre au mieux les questions qui se posent aux Calédoniens et à la Nouvelle-Calédonie. Et puis, je voudrais donner la parole au vice-président du gouvernement puisque je le précise, ce gouvernement, nous le menons ensemble, le vice-président et moi-même. Il y a deux têtes dans ce gouvernement. Voilà comment nous travaillons et nous fonctionnons.

(Applaudissements.)

M. le Président. Bien, je vous remercie. Monsieur le Vice-président du gouvernement, vous avez la parole.

M. Tyuïenon. Merci, monsieur le Président. Je crois que le président du gouvernement a tout dit. Merci simplement à tout le monde et puis je crois qu'il y a du travail qui nous attend. C'est tout, ce sera le seul mot que j'aurai à dire aujourd'hui, merci.

(Applaudissements.)

M. le Président. Bien, mesdames et messieurs, nous avons, donc, terminé pour nos travaux d'aujourd'hui. Nous venons de mettre en place le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et nous lui souhaitons, bien sûr, beaucoup de chance pour le travail à venir. Donc, en conséquence, je déclare les travaux de notre assemblée terminés et je vais céder la parole à monsieur le Secrétaire général du congrès pour la lecture de l'arrêté de clôture.

M. Viale. Merci, monsieur le Président. Je donne lecture de l'arrêté n° 2265-14/SGCNC-2011 du 10 juin 2011 portant clôture de la session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie :

**"Arrêté
portant clôture de la session extraordinaire
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**

LE PRESIDENT DU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 2265-13/SGCNC-2011 du 10 juin 2011 portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie en session extraordinaire,

ARRETE

Article 1^{er} : La session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie ouverte le vendredi 10 juin 2011 à 15 heures est déclarée close ce même jour à 17 heures.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie."

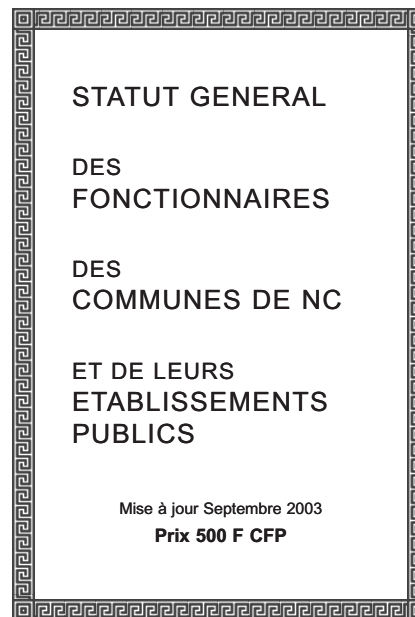
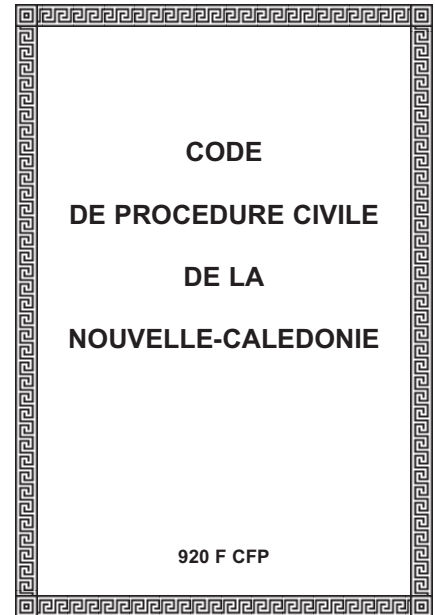
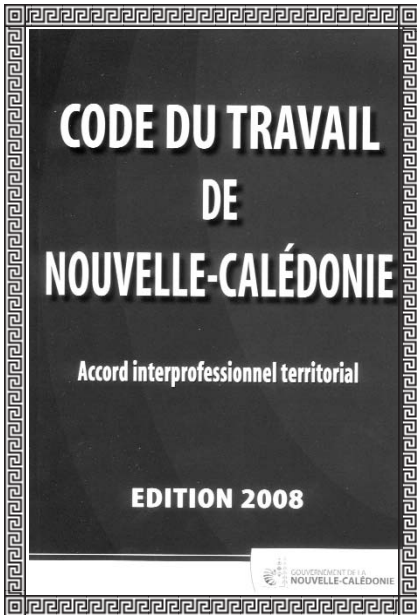
M. le Président. Merci, monsieur le Secrétaire général du congrès. La séance est levée. J'invite, par contre, les membres du bureau du congrès à une réunion dans la petite salle des commissions qui se trouve au rez-de-chaussée. Merci à tous.

- *La séance est levée. Il est 17 heures.*

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,
ROCH WAMYTAN*

—————
Pour le président du gouvernement
et par délégation
LAURENT TRAVERS
Directeur des affaires juridiques

**Ces ouvrages sont disponibles à l'Imprimerie Administrative,
Centre Administratif Jacques Iékawé, 18 avenue Paul Doumer, Nouméa**



TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
8.000 F CFP	15.000 F CFP

JONC

“COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES”

6 mois	1 an
1.800 F CFP	3.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
15.000 francs CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
30.000 francs CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.13
Fax : (687) 25.60.21
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>
E-mail : jonc.sia@gouv.nc